

Je me forme au contrôle ante et post mortem sur volailles et lagomorphes

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Productions fermières

1 jour

Date

06/10/2022

Horaires

9h-12h30/13h30-17h

Lieu

Moirans

Prix

210 €

Prise en charge possible

Ayants Droits VIVEA et autres publics : voir les dispositions financières dans le contrat ci joint

**Responsable de stage
Gilles TESTANIERE,
Conseiller transformation
fermière
Chambre d'agriculture de
l'Isère**

**Intervenant(s)
Pascal WURTZ ou
Pierre MAILLOT,
SOCSA**

**Contact
Elodie FRIGUI
06 61 02 77 21**

**Certification de
réalisation
remis à l'issue de la
formation**

Les éleveurs de volailles ayant leur propre abattoir de volailles agréé doivent être en capacité de contrôler l'état sanitaire de leurs animaux avant et après l'abattage. Cette formation a pour objectif de leur donner les bases techniques et réglementaires pour assurer cette activité. Ils pourront ainsi mettre sur le marché une volaille saine et trier correctement les sous-produits animaux de leur abattoir.

Objectifs pédagogiques

. Être capable d'effectuer l'activité de contrôle de l'abattage au regard de la réglementation sanitaire en vigueur et d'orienter les carcasses retirées vers la bonne filière de traitement.

Public concerné

. Producteurs fermiers de l'Isère participant aux activités d'abattage de volailles

Pré-requis

Aucun

Programme

. Le contexte réglementaire en matière de gestion des risques sanitaires

. Le contrôle de l'information sur la chaîne alimentaire (fiche ICA, critères d'alertes...)

. Le contrôle à réception des animaux (Inspection Ante Mortem)

. Le contrôle post-mortem des carcasses (bonnes pratiques d'hygiène, enregistrements et traçabilité, sous-produits, gestion des alertes)

Méthodes pédagogiques

- . Apports théoriques
- . Cas pratique à partir de photos
- . Questions réponses

Modalités d'évaluation

Quizz oral. Mises en situation. QCM en fin de séance.

Auto - positionnement des connaissances.

Questionnaire de satisfaction

Les + de la formation

Mise en situation à partir de photographies de cas réels

Financez votre formation

Nos actions de formations sont susceptibles d'être financées par OPCO (Opérateurs de Compétences) ou fonds de formation du secteur agricole sous réserve des priorités et conditions de prise en charge de l'OPCO concerné.

Ayant-droit VIVEA - 04 37 65 14 05 - vivea.fr

Salariés - OCAPIAT - 04 72 37 95 75

ocapiat.fr/auvergne-rhone-alpes/

CPF : www.moncompteformation.gouv.fr

Faites-vous remplacer à coûts réduits

Les services de remplacement facilitent votre absence sur l'exploitation ! Vous vous absentez pour participer à des formations ? Faites-vous remplacer à coûts réduits dans les 3 mois suivant le stage.

Service de Remplacement Isère

isere@servicederemplacement.fr

Stages labellisés Ecophyto

Dans le cadre du renouvellement de votre certiphyto, vous pourrez bénéficier d'un dispositif de formation allégé si vous pouvez justifier avoir participé à 14h de formation labellisées Ecophyto au cours des 3 années précédant la date de votre renouvellement. Repérez dans notre programme les stages signalés par ce pictogramme et contactez-nous pour plus d'informations.

Pensez à vérifier régulièrement la date de validité de votre certiphyto en cours afin d'en prévoir le renouvellement dans les délais réglementaires.

Pascale Calegari - 04 76 93 79 56

Bénéficiez du crédit d'impôt formation

Vous êtes chef d'exploitation imposé au bénéfice réel ? La loi d'août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a instauré un crédit d'impôt formation bénéficiant aux entreprises imposées d'après leur bénéfice réel ou exonérées.

Votre centre des impôts :

www.service-public.fr

En situation de Handicap ?

Prenez contact avec le service formation afin d'envisager les aménagements possibles et personnaliser votre accueil

LA FORMATION à la Chambre d'agriculture de l'Isère

➤ Ça représente quoi en 2021 ?

900

AGRICULTEURS, SALARIÉS
ET PORTEURS DE PROJETS



97

SESSIONS
DE FORMATION



LA FORMATION
VUE PAR NOS
STAGIAIRES



97%

sont satisfaits de
l'organisation
globale des
stages

99%

apprécient la
qualité des
intervenants et les
considèrent bons
à excellents

98%

disent qu'ils
utiliseront tout ou
partie de ce qu'ils
ont appris

dont 68 % tout ou de
nombreux points

98%

considèrent que
la formation a
plutôt répondu à
leurs attentes

97%

stagiaires sont
globalement
satisfaits

Chiffres issus de nos enquêtes satisfactions « à chaud »
95% de répondants

PRIMO CERTIPHYTO
& RENOUELEMENT
CERTIPHYTO



100%

des exploitants agricoles ayant suivi cette formation
ont obtenu le renouvellement de leur Certiphyto

NOTRE ENGAGEMENT QUALITE



Centre de formation

mission.formation@isere.chambagri.fr

Point Accueil Projet

04 76 20 67 01

Chambre d'Agriculture de l'Isère

34, rue du Rocher de Lorzier - Centr'Alp - 38430 MOIRANS



BULLETIN D'INSCRIPTION valant :

Contrat de Formation Professionnelle

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

À renvoyer **avant le 23/09/2022** à **Elodie FRIGUI** Chambre d'Agriculture de l'Isère
34 rue du Rocher de Lorzier - ZA Centr'Alp -38430 Moirans

Je soussigné (e) : Madame Monsieur,

Nom, prénom* _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse complète* _____

CP* _____ COMMUNE* _____

Tél* _____ E-mail* _____

**Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage, (rayer cette mention en cas de refus).*

Statut Actuel

- Agriculteur-trice MSA Aide familial-e MSA Cotisant-e solidaire MSA actif
- Conjoint-e collaborateur-trice Salarié(e) agricole (précisez fonds de formation) _____
- En parcours installation (Titulaire d'un PPP dans lequel cette compétence est préconisée)
- Demandeur d'emploi Retraité agricole Autre à préciser _____

M'inscris à la formation intitulée «Je me forme au contrôle ante et post mortem sur volailles et lagomorphes»

J'atteste sur l'honneur remplir les pré-requis

Date du stage : 06/10/2022. Durée : 1 jour Horaires : 9H-17H Lieu : Moirans , responsable de stage : Gilles TESTANIERE Tél : 06 59 54 89 92

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère, Centr'Alpes, 34 rue du Rocher de Lorzier, 38430 MOIRANS. Numéro de déclaration d'activité : 8238P002038 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

1. Les dispositions financières sont les suivantes (cochez la case correspondante)

- Actif non salarié agricole contributeur-trice à VIVEA** (chef-fe d'exploitation agricole, entrepreneur-e du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateur-trice d'exploitation ou d'entreprise agricole, aide familial ou cotisant-e de solidarité), **à jour de vos contributions, porteurs de projet à l'installation signataires d'un PPP** dont la formation s'inscrit dans ce PPP, sans financement possible par le CPF ou Pôle Emploi : prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques par Vivea **sous réserve d'avoir réglé les frais d'adhésion annuels de 60 € au service formation de la CA38 pour la période du 01/09/22 au 31/08/23**
- Salarié-e (agricole ou autre) ou travailleur indépendant non agricole ou demandeur** d'emploi, votre participation est de 210€ nets de taxes au titre des coûts pédagogiques. Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise ou Pôle Emploi.
- Retraité-e agricole, particulier ou dans une autre situation**, votre participation est de 210€ nets de taxes au titre des coûts pédagogiques.

Joindre au présent contrat le règlement de votre formation par chèque libellé à l'ordre de « Monsieur l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ». Un courrier / mail de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation. Les frais de déplacement d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans les coûts pédagogiques et restent à la charge du participant.

2. Interruption du stage / Annulation de l'action de formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le chèque de participation sera encaissé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler l'action de formation, en cas d'inscriptions insuffisantes pour en assurer le financement. Dans ce cas, aucune facturation ne sera appliquée, et la Chambre d'Agriculture s'engage à informer l'entreprise, ainsi que les stagiaires dès que la décision d'annulation sera prise.

3. Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 10 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

4. Conditions particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance :

Des conditions générales de formation, consultables dans leur intégrité sur notre site https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/119_Extr-Isere_img/Formation/Les_PDF/Conditions_generales_de_vente_38.pdf,

Des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture l'Isère » d'un montant de :€.

Du traitement des données personnelles collectées, article 9 des CGV.

Fait en double exemplaire à _____, le _____

Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé des 2 parties

Le stagiaire (Nom Prénom)

Signature _____

Pour le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et par délégation,
Philippe GUERIN, Directeur

Signature et cachet



SUP GSC ENR 1N 22.07.11

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de permettre au responsable de stage et aux intervenants de mieux cerner vos attentes et d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non Oui, laquelle et quand ? _____

2) Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?

3) Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?

Thèmes abordés en stage	Précisez votre demande
Process d'abattage	_____ _____
ICA et fiches de contrôles	_____ _____
Critères de contrôles	_____ _____
Autre :	_____ _____

4) Vous avez eu connaissance de ce stage par :

La presse agricole Internet Le bouche à oreille Notre catalogue Un conseiller

Autre _____